

DÉLIBÉRATION (1)

- DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU COMITÉ _____
 DU CONSEIL _____

SÉANCE DU 22 / 06 / 2015 15.092
 concernant l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014

(1) Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M^r Didier Quentin - Maire (1) Le Comité Syndical (1) Le Conseil _____
 Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014, le 22/06/2015 ce jour
 Considérant _____
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014
 Constatant que le compte administratif présente :
 (1) Un excédent de fonctionnement de _____
 Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

REÇU
 25 JUN 2015
 S/P ROCHEFORT

POUR MÉMOIRE	
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT N - 1	
A) RÉSULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	- 22.090,49
B) RÉSULTATS ANTÉRIEURS REPORTÉS Ligne 002 du compte administratif N - 1, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 10.006,47
C) RÉSULTAT À AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser)	- 12.084,02
D) SOLDE D'EXÉCUTION D'INVESTISSEMENT N - 1 (précédé de + ou -) D 001 (besoin de financement) _____ R 001 (excédent de financement) _____	4.026,84
E) SOLDE DES RESTES À RÉALISER D'INVESTISSEMENT N - 1 (2) Besoin de financement _____ Excédent de financement (3) _____	-
F) BESOIN DE FINANCEMENT = D + E	-

DÉCISION D'AFFECTATION	
(pour le montant du résultat à affecter en C) (ci-dessus) :	
1 - AFFECTATION EN RÉSERVES R 1068 en investissement G) = au minimum, couverture du besoin de financement F	-
2 - H) REPORT DE FONCTIONNEMENT R 002 (4)	- 12.084,02

(1) Un déficit de fonctionnement de 12.084,02
 Reporte le déficit sur la ligne 002 en dépenses de fonctionnement.

Fait à Royan, le 22 06 / 2015
 Délibéré par (1) : Le Conseil Municipal,
 Le Comité Syndical,
 Le Conseil _____



Pour Le Député-Maire ^e
 Et par délégation,
 Le Maire ^e
 Le Premier Adjoint,
 Patrick MARENGO
 le 22 06 / 2015

Nombre de membres en exercice	<u>33</u>	Certifié exécutoire par : <input type="checkbox"/> Le Maire <input type="checkbox"/> Le Président compte tenu de la réception en _____ Préfecture, le ____ / ____ / ____ et de la publication, le ____ / ____ / ____ A _____ le ____ / ____ / ____ Le Maire, _____ le Président, _____
Nombre de membres présents	<u>31</u>	
Nombre de suffrages exprimés	<u>29</u>	
Votes : Contre <u>1</u> Pour <u>29</u> Abstentions <u>2</u>		
Date de convocation : <u>16 juin 2015</u>		

(1) Cocher la case correspondante.
 (2) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise après le vote du compte administratif.
 (3) Indiquer l'origine : emprunt : _____ F, subvention : _____ F ou autofinancement : _____ F.
 (4) Éventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.